



Les territoires ont la parole ! **Auvergne-Rhône-Alpes** Compte-rendu de la réunion du *10 octobre 2023*

1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

Rappel contacts : dastri@dastri.fr / operations@dastri.fr

- **Comment informer les administrés de ce qu'ils doivent faire pour se procurer une boîte violette ?**

Seules les pharmacies sont habilitées à distribuer les boîtes destinées aux patients (boîtes à aiguilles jaunes et boîtes violette pour les e-DASRI). Elles peuvent les commander sur le site DASTRI et les recevoir en cinq jours ouvrés gratuitement. Il convient d'informer le patient en auto-traitement, en mettant à disposition des prestataires de santé à domicile des supports d'information qu'ils peuvent distribuer avec les produits. Ces supports sont téléchargeables sur la médiathèque du site : www.dastri.fr

- **Il semble que les boîtes violettes ne soient pas très connues. Quelle est la communication faite par DASTRI sur ce sujet ?**

Les boîtes violettes ne sont distribuées que depuis l'année dernière (2022). Par ailleurs moins de patients sont concernés que pour les boîtes à aiguilles, et donc moins de pharmacies sont inscrites à date. Environ la moitié du réseau, soit 11 000 pharmacies, ont déjà commandé des boîtes violettes. Il convient de rappeler que toutes les pharmacies ont désormais l'obligation de tenir ses boîtes à la disposition des patients.

- **De plus en plus de patients sont équipés de capteurs de glucose en continu freestyle libre. Ce produit une fois utilisé par le patient suit-il le circuit des boîtes violettes ?**

Le fabricant de ce produit n'a pas choisi d'utiliser le circuit des boîtes violettes. L'applicateur doit être éliminé dans les boîtes jaunes pour les DASRI sans électronique, et le capteur dans une enveloppe fournie par l'entreprise.

- **Comment sont éliminés les dispositifs médicaux perforants avec électronique freestyle libre en EHPAD ?**

La réglementation prévoit la prise en charge de la fin de vie de ces produits par le fabricant, uniquement concernant Luc, son utilisation par des patients en auto-traitement aussi, dans la mesure où ces dispositifs médicaux sont utilisés dans un contexte professionnel. Le professionnel concerné reste responsable de la gestion de la fin de vie, de ces produits.

3 PLAN D' ACTIONS 2022

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Campagne d'appel et mail aux pharmacies	DASTRI		
Envoi de supports DASTRI aux collectivités qui le demandent	DASTRI		2023-2024
	DASTRI		
	DASTRI		